MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

EXPERTISE FRANCE
GROUPE AFD

Financé par l'Union européenne

FICHE RESSOURCES EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Où trouver les ressources utiles ?

Au sein de l'Union européenne
P. 2 et 3

Hors Union européenne
P. 4 et 5

Ressources communes
Accès au droit étranger
P. 6
Autres outils utiles
P. 7

Je ne trouve pas les informations **P. 8**

Contacter les autorités compétentes
P. 8

Mobiliser le RJECC
P. 8

Les vues et opinions exprimées n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de la Commission européenne. Ni l'Union européenne ni la Commission européenne ne peuvent en être tenues pour responsables.

Tous les mots soulignés sont cliquables et renvoient à un site internet ou un PDF.

Où trouver les ressources utiles ? Au sein de l'Union européenne

PORTAIL E-JUSTICE

Page d'accueil du portail e-justice	Guichet électronique unique / Informations sur le droit applicable dans les États membres de l'UE
Atlas judiciaire européen	Informations sur la mise en oeuvre des instruments européens dans chaque État membre (autorités compétentes, frais procéduraux…)
Formulaire en ligne	Possibilité de télécharger et de remplir en ligne les formulaires prévus dans les règlements européens
Trouver un professionnel du droit	Outils pour trouver des professionnels du droit dans les États membres de l'UE

TEXTES APPLICABLES

Site eur-lex	Législation UE / Jurisprudence de l'UE / Transposition et jurisprudences nationales

Les vues et opinions exprimées n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de la Commission européenne. Ni l'Union européenne ni la Commission européenne ne peuvent en être tenues pour responsables.

Où trouver les ressources utiles ? Au sein de l'Union européenne

GUIDES

Guides pratiques sur l'application des instruments européens	Guides pratiques portant sur l'application des règlements et instruments suivants : • Bruxelles II bis (2003) • Bruxelles II ter (2023) • Compétence judiciaire et la loi applicable dans les différends internationaux entre travailleur et employeur (2022) • Injonctions de payer européennes (2011) • Obligations alimentaires (2018) • Obtention des preuves (2025) (Accessible en anglais pour le moment) • Obtention des preuves : recours à la vidéo conférence en vue d'obtenir des moyens de preuve en matière civile et commerciale • Petits litiges (2019) • Saisies conservatoires des comptes bancaires (2017) • Successions transfrontalières (2017) • Titre exécutoire européen (2008)

JURISPRUDENCE

CURIA	Recueil de la jurisprudence des juridictions qui composent la Cour de justice de l'Union européenne
Répertoire de la jurisprudence CJUE	Répertoire de la CJUE sur la coopération judiciaire en matière civile / Recherche par règlement UE

Les vues et opinions exprimées n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de la Commission européenne. Ni l'Union européenne ni la Commission européenne ne peuvent en être tenues pour responsables.

Où trouver les ressources utiles ? Hors Union européenne

CONVENTIONS MULTILATÉRALES

Site de la Conférence de la Haye de droit international privé	Conventions et autres instruments / Rapports explicatifs et manuels pratiques / Informations sur la mise œuvre des conventions par les États Parties
Site du Conseil de l'Europe	Conventions et autres instruments / Accords multilatéraux
Site de la Commission Internationale de l'État Civil (CIEC)	Conventions et recommandations / Rapports et guides pratiques
Site de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI)	Conventions et autres instruments, ratifications / Guides et recommandations juridiques et législatives / Ressources de recherche

CONVENTIONS BILATÉRALES

Site du ministère de l'Europe et des affaires étrangères	Base de recherche sur les traités et accords internationaux auxquels la France est partie

Les vues et opinions exprimées n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de la Commission européenne. Ni l'Union européenne ni la Commission européenne ne peuvent en être tenues pour responsables.

Où trouver les ressources utiles ? Hors Union européenne

GUIDES ET TEXTES

Manuels pratiques de la HCCH	Manuels portant sur l'application des conventions de La Haye
Guides de bonnes pratiques de la HCCH	Guides des bonnes pratiques sur l'application des conventions de La Haye
Rapports explicatifs de la HCCH	Rapports explicatifs sur les différentes conventions de La Haye

JURISPRUDENCE

INCADAT – (HCCH)	Base de données en matière d'enlèvements internationaux d'enfants

Les vues et opinions exprimées n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de la Commission européenne. Ni l'Union européenne ni la Commission européenne ne peuvent en être tenues pour responsables.

Accès au droit étranger

SITES WEB

Successions en Europe	Information sur le droit applicable en matière successorale dans différents pays européens
Couples en Europe	Information sur le droit applicable aux couples dans différents pays européens
Personnes vulnérables en Europe	Information sur le droit applicable aux personnes vulnérables dans différents pays européens
Atlas européen de l'exécution	Information sur le droit applicable et les procédures d'exécution dans différents pays européens. Disponible en anglais uniquement

INSTRUMENTS JURIDIQUES

Convention de Londres (1968)	Instrument du Conseil de l'Europe permettant la saisine d'autorités compétentes d'un autre État afin d'avoir accès au droit national

Les vues et opinions exprimées n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de la Commission européenne. Ni l'Union européenne ni la Commission européenne ne peuvent en être tenues pour responsables.

Autres outils utiles

DOCUMENTS ET SITES

Fiches de l'entraide civile	Informations sur les règles applicables en matière de notification, d'obtention de preuves et d'aide juridictionnelle avec les différents États
Tableau récapitulatif	Sur la légalisation, l'apostille ou la dispense de formalité concernant les documents publics

Vous pouvez également consulter une **carte mentale sur la notification des actes à l'étranger**, disponible sur le **site web du RJECC**. Cet outil vise à faciliter l'identification des textes et procédures applicables à la notification des actes à l'étranger.

Les vues et opinions exprimées n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de la Commission européenne. Ni l'Union européenne ni la Commission européenne ne peuvent en être tenues pour responsables.

Si je ne trouve pas les informations, deux possibilités existent

Contacter les autorités compétentes

- Le **Département de l'entraide, du droit international privé et européen** (**DEDIPE**) est l'autorité centrale pour de nombreux instruments en matière de coopération civile, **au sein de l'Union européenne** et **hors Union européenne** : notifications, protection des mineurs (hors placements transfrontières au sein de l'UE), obtention de preuves, protection des adultes vulnérables, enlèvements internationaux d'enfants, compétence résiduelle dans certains secteurs (obligations alimentaires, aide juridictionnelle).
  - En plus de son rôle d'autorité centrale, le DEDIPE est le département du ministère de la Justice qui détient l'expertise en droit international privé.

CONTACT

- **Contact :** entraide-civile-internationale@justice.gouv.fr
- **Pour les notifications :** entraide-notifications.dacs@justice.gouv.fr

- D'autres autorités compétentes ont été désignées pour certains secteurs, il s'agit des **autorités** suivantes :
  - Le **bureau du recouvrement des créances alimentaires** (RCA) pour les obligations alimentaires.
  - Le **service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes** (SADJAV) pour l'aide juridictionnelle transfrontalière.
  - Le **bureau de la législation et des affaires juridiques** pour les placements transfrontières au sein de l'UE.
  - La **mission de l'adoption internationale** (MAI) pour l'adoption internationale.

Mobiliser le RJECC

- **Dans quels cas mobiliser le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) ?**
  - Faire remonter une difficulté dans le cadre d'un dossier de coopération.
  - Connaître l'état d'avancement d'une demande de notification ou d'obtention de preuves dans un autre État membre.
  - Identifier un cas de litispendance.
  - Pour les magistrats se renseigner de manière informelle sur le contenu de la loi d'un autre État membre lorsque celle-ci doit être appliquée.

CONTACT

- **Référents des professions** : à retrouver sur le site web du RJECC
- **Point de contact national** : écrire à l'adresse mail rjecc.dacs@justice.gouv.fr

- Des outils et des informations complémentaires peuvent être trouvés sur la **page internet du RJECC**.

Les vues et opinions exprimées n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de la Commission européenne. Ni l'Union européenne ni la Commission européenne ne peuvent en être tenues pour responsables.